

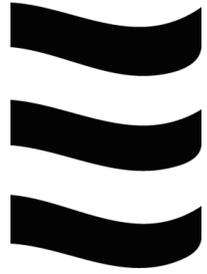


# Le service de location de VAE du Val d'Ille-Aubigné

**Webinaire :**  
**Quelles politiques publiques  
de location et d'aide à l'achat ?**  
**26 juin 2020**

[www.valdille-aubigne.fr](http://www.valdille-aubigne.fr)





# Le territoire



La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné :

-est située en Ille-et-Vilaine dans l'aire d'influence de l'agglomération rennaise.

-19 communes (depuis 2017), 36 000 habitants. 40% des habitants résident sur les 3 polarités principales situées au sud de l'EPCI.

Un territoire péri-urbain, rural attractif sur le plan économique et résidentiel avec une croissance démographique (+1,6 % entre 2011 et 2016).

Une population familiale avec une taille moyenne des ménages de 2,6 en 2014 et une densité de 117,2 hab/km<sup>2</sup>

Des déplacements domicile-travail vers la métropole rennaise avec des problèmes de congestion aux entrées de la ville et 82 % des déplacements réalisés en voiture.

Chaque jour plus de 9 000 habitants du Val d'Ille-Aubigné vont travailler sur le territoire de Rennes Métropole.

Une forte dépendance à l'automobile. Des coûts de déplacements élevés pour les ménages. Le transport 2nd secteur émetteur de GES

# La politique mobilité

Le 1er schéma des déplacements et schéma des modes doux validé en 2011.

Un nouveau schéma des déplacements en 2018 (volet mobilité du PCAET).

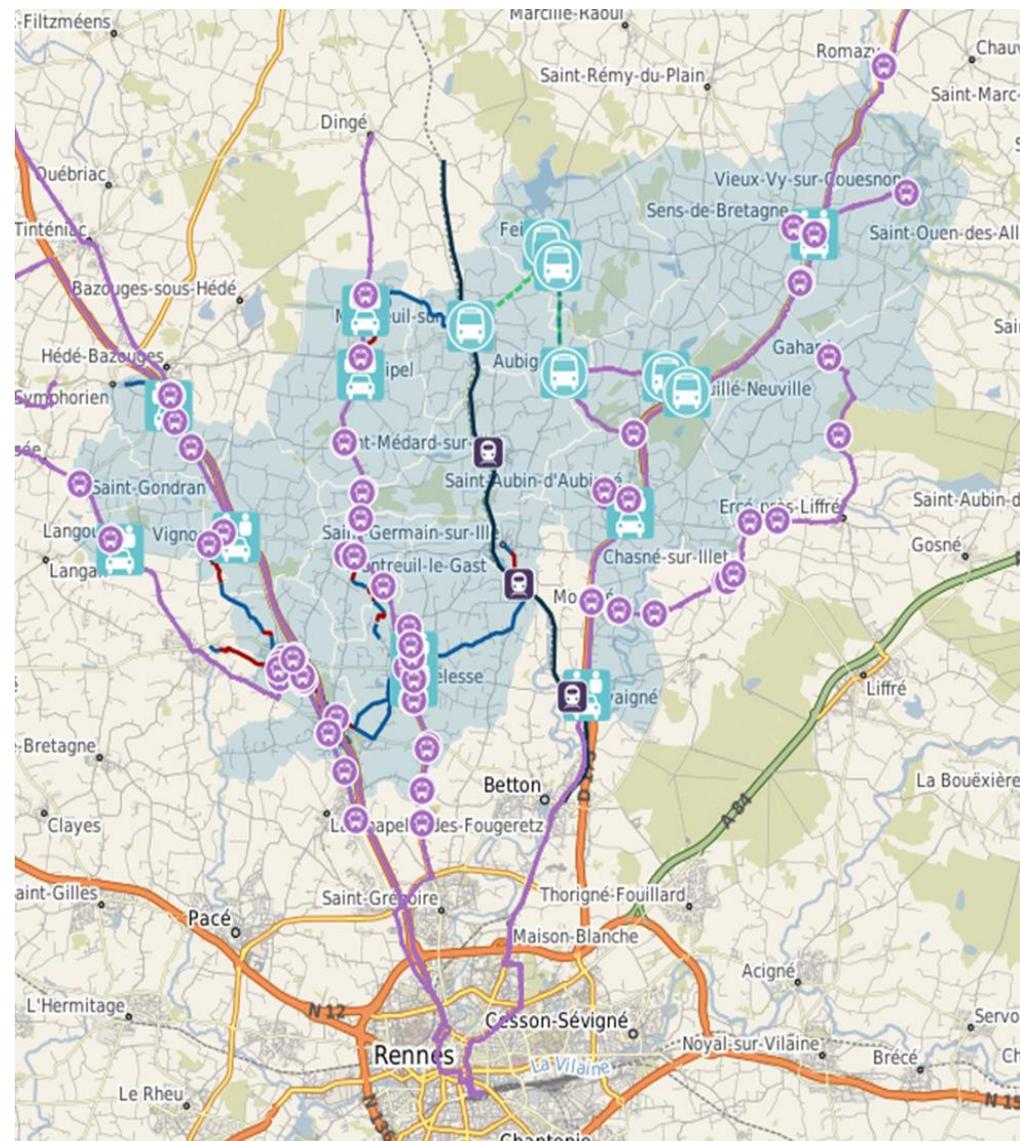
Objectifs à 2030 pour la CCVIA de passer à 35 % d'actifs en vélo/covoiturage/TC contre 11 à 15 % en 2015

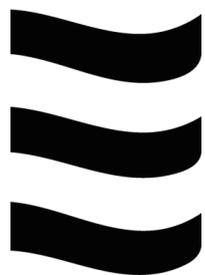
## Les axes de travail de la politique mobilité depuis 2011 :

- les transports en commun
- les modes doux
- la mobilité durable

## Les choix politiques opérés depuis 2011 :

- privilégier le domicile travail sur les loisirs
- ne pas tout miser sur le transport en commun mais plutôt sur les modes doux et les alternatives à la voiture individuelle
- favoriser l'intermodalité





# Les modes doux

**Prise de compétence communautaire en 2011 pour la création d'un réseau de liaisons douces à vocation utilitaires.**

-30 kms d'aménagements cyclables réalisés par la CCVIA depuis 2011 (pistes cyclables communautaires et voies pacifiées).

-Nouvelles liaisons cyclables identifiées fin 2018 venant compléter le schéma des modes doux (ex Val d'Ille)

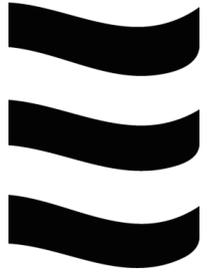
-Stationnement vélos (160 places dont 50 boxes fermés) au niveau de l'ensemble des pôles générateurs communautaires

**Création d'un service public de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) en 2012.**

Service en régie, créé suite au 1<sup>er</sup> schéma des déplacements avec achat de 80 VAE dès 2012.

Moyens humains : 0,3 ETP (2020) pour un parc de 70 VAE (juin 2020).

Acquisition de 230 VAE par la CCVIA (livraison de 30 nouveaux VAE en septembre 2020) soit 6,3 vélos/1000 habitants



# Le service de location de VAE

## Fonctionnement du service :

-location moyenne/longue durée (1 mois, 3 mois ou 1 an) à destination des actifs du territoire avec une durée maximale de location de 2 ans.

-Tarifs : 30 €/mois, 250 €/an avec une maintenance préventive/an/VAE prise en charge par la CCVIA. Tarifs réduits pour les étudiants et demandeurs d'emploi suivis par le PAE. Gratuité du service de location pour les salariés du chantier d'insertion.

-Rachat possible du VAE par les utilisateurs après 2 ans de location. Tarifs de rachat différents en fonction de l'âge du vélo : de 350 € à 50 €

-1 vélo/ménage

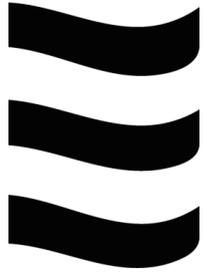
## Données :

Taux de location 100 % (45 personnes sur liste d'attente en juin 2020) avec des délais d'attente assez longs

•Plus de 300 utilisateurs depuis 2012 (données sur 200 VAE) et 620 contrats de location

•Trajet moyen des utilisateurs : 11 km.

•Age moyen des utilisateurs : 47 ans



# Le service de location de VAE

## Evaluation du service, perspectives :

Reste à charge estimé pour la collectivité en 2020 : 14 000 €/an

Location de 70 VAE (livraison 30 VAE en septembre 2020), les autres vélos ont été rachetés par les utilisateurs ou revendus pour les plus anciens à 1 € à des associations mobilité du territoire.

Une liste d'attente pour la location des VAE .

- **Mise en place d'une aide à l'achat de VAE en 2019 :**

Aide de 100 € de la CCVIA aux particuliers en 2019 pour l'acquisition d'un VAE ; aide complémentaire à l'aide de l'Etat :-23 aides attribuées en 2019 et 15 demandes au 20/06/2020

- **Projets vélos**

La CCVIA est lauréate de l'AAP Vélo & Territoires de l'Ademe visant à développer la pratique du vélo sur le territoire. Plusieurs projets en cours dont :

-Expérimentation d'un service de vélos en libre service pendant 1 an sur 3 communes

-Projets d'animations vélo : Mise en place d'ateliers mobiles d'entretien et de réparation de vélos et du programme savoir rouler à vélo dans les écoles pour l'année 2020-2021

-Elaboration d'une communication autour du vélo...